



Le 12 juin, Orange lance musique max, l'offre de téléchargement de musique illimitée sur PC et mobile la plus riche du marché

- Plus d'un million de titres à télécharger en partenariat avec les quatre principales maisons de disques (EMI Music France, Sony BMG, Universal Music France et Warner Music France) et deux labels indépendants (Believe et Scorpio Music)
- Téléchargement des titres sur le PC et le mobile avec synchronisation automatique de sa bibliothèque musicale grâce au média player Orange
- Tous les titres téléchargés dans le cadre de l'offre musique max pourront être conservés à vie et transférés vers différents supports numériques (baladeurs et mobiles compatibles)
- L'offre musique max sera proposée à 12€/mois sans engagement

Une nouvelle concrétisation de la stratégie « content everywhere » d'Orange voit le jour avec musique max. Outre la télévision, le cinéma, les séries, le sport et les jeux vidéo, la musique fait en effet partie des principales attentes des clients en termes de contenus.

Musique max : une offre de téléchargement de musique sans équivalent

- **EMI Music France** (M, Coldplay, Lenny Kravitz, Kylie Minogue, Raphael,...)
- **Sony BMG** (Oasis, Amel Bent, Julien Doré, Christophe Willem, Usher...)
- **Universal Music France** (Amy Winehouse, Duffy, Renan Luce, Alain Bashung, Enrique Iglesias...)
- **Warner Music France** (Red Hot Chili Peppers, James Blunt, Christophe Maé, Louisy Joseph, Estelle...)
- **Believe** (David Vendetta, MC Solaar, Barbara Hendricks, Sébastien Tellier...)
- **Scorpio Music** (DJ Assad & Maradja, Tristan Garner...)

Fort de ces accords, Orange continuera d'élargir son catalogue en intégrant d'autres labels.

Passer d'une musique à l'autre sans limite avec musique max

Dès le 12 juin, avec musique max, les clients Orange Internet et/ou mobile pourront télécharger librement et légalement toute leur musique préférée en illimité et la garder à vie.

Musique max est une offre déclinée sur PC et mobile proposée à 12€/mois, sans engagement.

Les clients Internet Orange, quel que soit leur opérateur mobile, pourront :

- télécharger légalement, de façon permanente et en illimité tous les titres sur leur PC, dans le cadre d'un usage raisonnable*
- accéder à un catalogue en ligne, constitué des titres des principaux labels, soit plus d'1 million de titres à télécharger

- transférer depuis leur PC les titres téléchargés vers différents supports numériques (PC, baladeurs et mobiles compatibles)
- gérer leur bibliothèque musicale facilement grâce au media player d'Orange
- accéder à tout l'univers musique du portail orange.fr : news/albums, clips, écoute de titres en streaming, des centaines de webradios et de podcasts.

Les clients mobile Orange, quel que soit leur fournisseur d'accès Internet, bénéficieront en plus :

- du téléchargement légal, permanent et en illimité de tous les titres sur leur PC et leur mobile, dans la mesure d'un usage raisonnable*. Le trafic data est inclus dans l'offre.
- de la synchronisation automatique entre le mobile et le PC, leurs titres de musique, grâce au média player d'Orange
- de la navigation sur le portail mobile Orange World en illimité : plus de 10 000 clips vidéo, 18 radios, des informations sur les artistes du moment, l'actualité...

* 500 titres téléchargeables chaque mois

Pour le lancement de musique max, Orange propose un été en musique à tous ses nouveaux clients

L'offre découverte du 12 juin au 20 août 2008 :

- offre internet : musique max offert pendant 2 mois pour toute souscription d'une offre net ou formules avec TV (offre d'accès internet, TV et téléphone avec engagement de 12 mois)
- offre mobile : musique max offert pendant 2 mois pour toute souscription d'un forfait mobile Origami star (avec engagement de 12 mois)

Une gamme de plus de 130 mobiles musique compatibles à partir de 9€, dont en exclusivité chez Orange :

- Nokia 5610 XpressMusic
- Sony Ericsson W910i en partenariat avec l'artiste Ayo
- Sony Ericsson W580i en partenariat avec le groupe Tokio Hotel

Orange propose à ses clients internet haut débit la possibilité d'écouter des titres de musique depuis leur PC sur le portail orange.fr ou sur leur mobile Orange. En 2007, 44 millions de produits musicaux ont été consommés sur orange.fr et plus de 22 millions sur mobile Orange.

Avec Orange, les clients peuvent non seulement écouter mais aussi regarder des programmes musicaux grâce à l'offre 24/24 Musique disponible sur la TV d'Orange et sur orange.fr (plus de 1 000 programmes musicaux à la demande : clips, concerts, interviews d'artistes...)

Dans ce cadre, La Division Contenus d'Orange créée en 2004, a pour mission de définir la stratégie du Groupe dans les contenus, de construire les offres et services correspondants, de nouer des partenariats stratégiques et d'acquérir des droits de diffusion dans les domaines de la télévision, du cinéma, de la musique, des jeux, de l'information et du sport. La Division Contenus s'emploie à diffuser ces contenus au travers de services innovants (interactivité, TV et vidéo à la demande) et de qualité tirant parti des possibilités de ses réseaux (multi-plateformes, interactivité, personnalisation).

Nathalie Collin, Président Délégué EMI Music France

"Ce partenariat avec Orange est pour nous stratégique. Le modèle économique de la musique est en pleine mutation et il nous semble essentiel de poursuivre une approche proactive avec des partenaires tels qu'Orange, qui construisent leur légitimité sur la relation avec le consommateur. Nous avons la volonté d'ouvrir notre catalogue d'artistes au plus grand nombre, via les différents canaux numériques disponibles, web, mobile ou encore VOD. Conclure des partenariats avec des acteurs qui contribuent à élargir et à faciliter l'accès à la musique numérique est la première réponse que nous apportons au problème que pose le téléchargement illégal pour le développement des artistes."

Pascal Negre, PDG Universal Music France

"Le lancement d'offres d'abonnement à la musique est partie prenante de notre stratégie. Cela permet d'offrir au plus grand nombre un accès légal et sécurisé à des centaines de milliers de titres, et ce dans le respect des droits des artistes et des producteurs"

Thierry Chassagne, Président de Warner Music France

"Nous continuons d'assister à l'émergence de nouveaux modes de consommation de la musique numérique. Au-delà du téléchargement à l'acte, l'offre d'Orange marque aujourd'hui un tournant dans le développement de nouveaux usages. Elle représente une alternative innovante, qui répond au besoin des consommateurs pour plus de souplesse d'utilisation, de mobilité et de richesse du catalogue, tout en respectant les droits des artistes. Nous partageons plus que jamais la même vision avec Orange : apporter toujours plus de musique à plus de personnes et continuer de rapprocher nos artistes de leur public grâce à de nouvelles expériences. Ces nouveaux modèles doivent être soutenus par la mise en place d'un cadre réglementaire pour lutter contre la piraterie et pour permettre une meilleure commercialisation de la musique numérique."

Denis Ladegaillerie: Président - fondateur de Believe S.A.S.

« Chaque consommateur est unique dans sa manière d'écouter et de découvrir la musique. Avec Musique Max, Orange offre à ses futurs abonnés les clefs d'un magasin de disques au prix d'un CD par mois, une offre attractive pour découvrir les avantages de la musique numérique. Pour Believe et pour les artistes et les producteurs de musique que nous représentons, il est important de montrer la voie et de contribuer au développement d'offres attractives pour les consommateurs et qui permettent de rémunérer les créateurs de musique».

Henri Belolo - Président Directeur Général Scorpio Music / CEO Scorpio Music

"Une initiative comme celle-ci ne peut qu'être encouragée : il fallait de l'imagination et de l'audace pour tenter de séduire, à travers cette nouvelle offre Orange, la "Génération Internet et Téléphonie Mobile", et l'amener à consommer librement, facilement, mais aussi légalement nos productions. Reconcilier les Producteurs et les Artistes avec les Consommateurs de cette nouvelle génération était un défi ambitieux, Orange le fait..qu'il en soit remercié ! L'Indépendant Scorpio Music est heureux de faire partie des précurseurs qui ont accepté de "jouer le jeu".

A propos d'Orange

Orange est la marque phare de France Télécom, un des principaux opérateurs de télécommunications dans le monde. France Télécom sert plus de 172 millions de clients sur les cinq continents au 31 mars 2008, dont les deux tiers sous la marque Orange. Le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 52,9 milliards d'euros en 2007 (13 milliards au 31 mars 2008). Au 31 mars 2008, le Groupe comptait 111,9 millions de clients du mobile et 12 millions de clients ADSL.

Lancé en juin 2005, le programme NExT (Nouvelle Expérience des Télécommunications) permet au Groupe de poursuivre sa transformation d'opérateur intégré afin de faire de France Télécom l'opérateur de référence des nouveaux services de télécommunications en Europe. En 2006, Orange est ainsi devenue la marque unique du Groupe pour l'Internet, la télévision et le mobile dans la majorité des pays où le Groupe est présent. Dans le même temps, Orange Business Services est devenue la marque des services offerts aux entreprises dans le monde. France Télécom est le troisième opérateur mobile et le premier fournisseur d'accès Internet ADSL en Europe et parmi les leaders mondiaux des services de télécommunications aux entreprises multinationales.

France Télécom (NYSE:FTE) est cotée sur le marché Euronext d'Euronext Paris et sur le New York Stock Exchange.

Pour plus d'informations : www.orange.com, www.francetelecom.com, www.orange-business.com

La marque Orange et autres noms de services et de produits Orange cités dans ce communiqué sont des appellations commerciales appartenant à Orange Personal Communications Services Limited.

Contacts presse :

Marylin Daled – 01 55 22 36 56 – Anne-Catherine David – 01 44 44 93 93